

**Nombre de membres**

**en exercice:** 14

**Présents :** 11

**Votants:** 12

**Séance du 08 septembre 2016**

L'an deux mille seize et le huit septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 08 septembre 2016, s'est réunie sous la présidence de Jean-Paul SERAFIN

**Sont présents:** Jean-Claude MALSERT, Marilyn TURMEL, Vincent CARDON, Carole CLEMENCET, Gilles JOANNET, Jean-Jacques PINTADO, Martial THEBAULT, Benjamin VAN BERGEN, Johnny VILLERET, Frédéric VOISOT

**Représentés:** Françoise RACOT par Jean-Claude MALSERT

**Excuses:** Gaétan MARTENOT, Véronique RIVAULT

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Jean-Jacques PINTADO

Admission en non valeur - DE 2016 025

Madame la trésorière de Nuits Saint Georges informe que des créances sont irrécouvrables du fait que les redevables sont insolvables ou introuvables malgré les recherches.

La liste annexée à la présente délibération concerne l'admission en non valeur de titres de recettes pour un montant de 152.45 €

l'admission en non valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.

En conséquence, le Conseil Municipal doit statuer sur l'admission de cette liste de créances. Suite à cette délibération, un mandat sera émis au compte 6541 - créances admises en non valeur.

Monsieur le Maire propose d'admettre en non valeur la somme de 152.45 € selon l'état transmis et arrêté à la date du 06/09/2010.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- décide d'admettre en non valeur la somme de 152.45 €
- autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Vote de crédits supplémentaires - arcenant - DE 2016 026

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

**FONCTIONNEMENT :**

**DEPENSES**

**RECETTES**

022	Dépenses imprévues	-855.00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	450.00	
023 (042)	Virement à la section d'investissement	250.00	
6541	Créances admises en non-valeur	155.00	

**TOTAL :** 0.00 0.00

**INVESTISSEMENT :**

**DEPENSES**

**RECETTES**

2184	Mobilier	250.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		250.00

**TOTAL :** 250.00 250.00

**TOTAL :** 250.00 250.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

#### REPAS DU MAQUIS ET REPAS DU 14 JUILLET 2016 - DE 2016\_027

La Trésorerie demande à ce qu'une délibération soit prise pour valider les tarifs de repas pour la commémoration du maquis et pour le repas du 14 juillet :

La participation des convives est fixée comme suit :

- repas du maquis : 10 € par convive
- repas du 14 juillet :
  - pour les habitants : 10 €
  - pour les invités extérieurs : 13 €
  - Gratuité pour les enfants de moins de 14 ans .

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Valide cette proposition
- Charge le maire d'en informer les services de la trésorerie.

#### PARTICIPATION FEU D'ARTIFICES INTERCOMMUNAL - DE 2016\_028

Le feu d'artifices intercommunal du 14 juillet s'est déroulé à Chauv. La commune nous a fait parvenir un titre exécutoire d'un montant de 796.61 € correspond à la participation de la commune au financement de cette manifestation.

le Conseil Municipal, après délibération :

- accepte le paiement de cette participation

#### TOIT PREAU RUE DU MOUTIER

Le toit du préau du bâtiment rue du Moutier est détérioré et des infiltrations d'eau se produisent à chaque averse.

Plusieurs devis ont été établis pour la réfection de la toiture en plaque translucide. Il s'avère que le mieux disant est le devis de l'entreprise SOICHET pour un montant HT de 2312.00 €

le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- accepte le devis proposé
- charge le Maire du suivi du dossier

#### ENTRETIEN COMMUNAL

Le service d'entretien communal de la Communauté de Communes cesse son activité au 1er janvier 2016. Les communes de Arcenant, Chauv, Marey les Fussey, Magny les Villers, Meuilley et Villers la Faye se sont rencontrées pour envisager une solution de remplacement pour ce service. Après discussion les communes de Chauv, Magny les Villers, Marey les Fussey et Villers la Faye mutualiseront les services de l'agent technique de Villers la Faye, et recruteront probablement un agent à mi-temps pour compléter le temps de travail.

La commune de Meuilley propose de mettre son agent technique à disposition de la commune d'Arcenant avec la signature d'une convention. Un projet de convention nous sera transmis prochainement afin que le Conseil Municipal puisse se prononcer sur cette proposition. Cette convention prendra en compte la mise à disposition du matériel.

#### REPAS DES AINES

Afin de proposer une alternative au repas des aînés qui a de moins en moins de participants, le Conseil Municipal, a sollicité les communes des Hautes Côtes afin d'organiser un repas commun. Les communes de Magny les Villes, Marey les Fussey et Villers la Faye ont répondu favorablement à cette proposition et les maires se sont rencontrés pour aborder ce sujet. Ce projet commun pourra être mis en place pour la fin d'année 2017. Messieurs Gaillot, Maire de Marey les Fussey et Monsieur Malsert se rendront au carré Saint Pierre afin d'envisager différentes possibilités de repas et de manifestation. Une prochaine rencontre aura lieu pour étudier les différentes propositions. Pour cette année, chaque commune organisera son propre repas. Celui-ci aura lieu le décembre. Des devis sont en cours d'élaboration, suite à quoi le CCAS sera convoqué pour délibérer.

#### TERRAIN COMMUNAL

Le terrain communal vendu dernièrement a été viabilisé par l'entreprise Thomas, comme convenu dans l'acte de vente.

#### PROGRAMME LEADER DU PAYS BEAUNOIS

Le programme Leader est reconduit pour l'année 2017, aussi la commune envisage de présenter un nouveau dossier pour le lavoir du Chemin de Chevrey (lavoir du bas) afin de le faire rénover. Une consultation aura lieu pour demander une réactualisation des devis déjà établis pour ce patrimoine. Le dossier de subvention sera établi après étude des nouveaux devis.

#### RENOVATION SALLE DE CLASSE RUE DES MAGNIENS

Le Conseil Municipal, propose de réaliser une étude pour aménager le rez de chaussée du bâtiment de la rue des Magniens. Création d'un logement au rez de chaussée et isolation du 1er étage. Plusieurs solutions seront étudiées avant de lancer le projet.